Hôpitaux
Universitaires
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. N. PERROUD

UM5

Tribunal régional
Rue du Château 9
Case postale 1057
2740 Moutier

Puplinge, le 2 décembre 2025

N/réf : AO/KI/MM/jheu

RAPPORT DE SUIVI MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Concerne : Monsieur Yannick DESSAULES, né le 25.07.1973, art. 59.3 CP

Le détenu-patient a donné son accord pour que le présent rapport soit transmis à l'autorité de placement ainsi qu'à la Direction de Curabilis.

1. Suivi et évolution clinique

Monsieur DESSAULES, originaire de Tinterin (FR) et deuxième d'une fratrie de trois enfants, présente un parcours marqué par des relations familiales aujourd'hui distendues, notamment l'absence de contact avec ses sœurs. Il maintient néanmoins des échanges téléphoniques hebdomadaires avec sa mère. Son père, d'origine française et atteint d'alcoolisme, est décédé en 1995. Après une scolarité régulière, il a obtenu un CFC d'imprimeur, mais son insertion professionnelle a été rapidement compromise par une poly-consommation de substances toxiques commencées à l'adolescence.

Selon l'expertise du 21 octobre 2024, les diagnostics suivants ont été retenus :
- Trouble de la personnalité émotionnellement labile de type borderline (F60.3),
- Troubles mentaux et du comportement liés à l'usage de substances psychoactives multiples (notamment cocaïne, LSD, marijuana, ecstasy, benzodiazépines, alcool et autres médicaments) avec syndrome de dépendance actuellement abstinent en milieu protégé (F19.21),
- Troubles mentaux et du comportement liés à l'usage d'opiacés avec syndrome de dépendance sous régime de maintenance ou de substitution (F11.22).

Il a été demandé la levée de la mesure au sens de l'article 60 CP qui avait été ordonnée par le Tribunal régional Jura Bernois–Seeland le 14.12.2022, et la mise en place d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP.

Pour rappel, il s'agit du deuxième séjour de ce détenu-patient à Curabilis. Son premier séjour, du 15.05.2023 au 02.04.2024 à l'UM4, s'était soldé par un échec en raison de difficultés cliniques et institutionnelles, ce qui avait conduit à son retour en détention.

Pour le séjour actuel, Monsieur DESSAULES a été admis à l'UM5 le 29.09.2025, après un passage par la prison de Burgdorf.

Hôpitaux
Universitaires
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. N. PERROUD

UM5

À son arrivée, il présentait une attitude ambivalente envers le cadre thérapeutique : respectueux dans la relation mais empreint de méfiance, exprimant un sentiment d'avoir été insuffisamment considéré dans ses prises en charge antérieures. Son discours se concentre de manière prépondérante sur ses douleurs chroniques, qu'il vit comme omniprésentes et invalidantes.

Sur le plan psychiatrique, l'évolution est marquée par un retrait social, des affects émoussées et une pensée pessimiste. Bien qu'il se décrive comme stable ou indifférent, il laisse apparaître une grande lassitude sans velléités auto- ou hétéro-agressives. Il reste souvent en cellule, se mobilise peu pour les activités de l'unité et se montre très centré sur son traitement médicamenteux.

Sur le plan addictologique, malgré une histoire de dépendance sévère, il nie toute consommation récente et minimise ses vulnérabilités, dissociant ses douleurs et la recherche régulière d'antalgiques de son passé addictif. Exprime le fait de ne pas ressentir de manque.

Sur le plan somatique, il décrit des douleurs multiples et anciennes, pour lesquelles il a été examiné par l'équipe de soins palliatifs des HUG qui a recommandé une nouvelle répartition des prises de morphine, ainsi que des examens complémentaires, en cours de réalisation. D'autres consultations spécialisées sont en cours.

Dans l'ensemble, son séjour actuel en UM5 permet le maintien d'un cadre thérapeutique stable et une continuité des soins. Son engagement demeure toutefois limité et reste fortement conditionné par la perception de ses douleurs. La relation thérapeutique continue de se consolider au fil du suivi, rendant progressivement possible une compréhension plus nuancée de ses représentations et de son vécu.

2. Synthèse globale, bénéfices de la thérapie et objectifs futurs du suivi

Depuis son admission à l'UM5, le parcours de Monsieur DESSAULES met en évidence un tableau clinique instable, le détenu-patient s'engageant peu aux interventions proposées.

Hôpitaux Universitaires Genève
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. N. PERROUD

UM5

S'agissant d'une admission relativement récente, nous préconisons la poursuite de son séjour avec comme objectif de poursuivre son observation, d'effectuer des investigations nécessaires et, en fonction de cela, adapter le traitement. L'enjeu thérapeutique principal est de préserver un cadre thérapeutique contenant assuré par une équipe pluridisciplinaire et visant sa stabilisation, la prévention des risques et, si possible, l'émergence d'une participation plus active et constructive de sa part.

Dr Kyriakos IOANNIDIS
Chef de clinique

Dre Amélie ORFILA
Médecin Interne

Dr Michel MUSCIONICO
Psychiatre-psychothérapeute FMH
Médecin adjoint du chef de service

p.c. N Perroud
CDS.

Copie à Monsieur Ch. MENU, Directeur adjoint, Responsable de l'exécution des mesures